

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020**

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à neuf heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B COMPÉTENCE DISTRIBUTION se sont réunis en séance ordinaire à la Salle du Parquet de PÉRIGNÉ, sous la présidence de Monsieur Bernard BELAUD, Président.

Date de convocation : le 7 octobre 2020

Date d'affichage : le 7 octobre 2020

Date de publication : le

Nombre de membres en exercice : 66
 Nombre de membres présents : 42 délégués titulaires et 3 délégués suppléants
 Nombre de votants : 42 délégués titulaires et 2 délégués suppléants

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Nicolas RAGOT

COLLECTIVITE	NOM et PRENOM	Présent	Absent	NOM et PRENOM	Présent	Absent
ALLOINAY	RENAUD Nadine	X		CHOLLET Daniel		X
ALLOINAY	MINOT Daniel	X		RAFFOUX Jean-Guy		X
ASNIERES EN POITOU	BARREAU Michel		X	MORIN Christine	X	
AUBIGNE	LESLIE Michelle		X	WILKINSON Judith		X
BRIEUIL SUR CHIZE	PICARD Marylène	X		NEAU Claude		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	HAYE Jean-Marie		X	PICORON Nadège		X
BRIOUX SUR BOUTONNE	ROYER Daniel		X	GEOFFROY Maryline		X
CAUNAY	SICAULT Jean-Claude		X	BAUDON Christian		X
CELLES-SUR-BELLE	FOUCHE Jean-Louis	X		DENIS Pascal		X
CHEF-BOUTONNE	WATTEBLÉ Frédéric	X		AUBERT Christian		X
CHEF-BOUTONNE	ACE Helen	X		KOHLER Marie		X
CHEF-BOUTONNE	TRUTEAU Pascal	X		BOURSIER Angélique		X
CHEF-BOUTONNE	MICHELET Fabrice		X	GOUJEAU Christian	X	
CHÉRIGNÉ	OLIVIER Chantal	X		PASQUAY Frédéric		X
CHIZE	BARRÉ Daniel		X	GUERIN Bernard		X
CLUSSAIS LA POMMERAIE	BALLAND Jean-Michel		X	VARIN Louis		X
COUTURE D'ARGENSON	KONATE Amadou		X	BOUREAU Jean-François		X
ENSIGNE	BELAUD Bernard	X		MAGNERON Alain		X
FONTENILLE	BOUFFARD Christian	X		DANIAUD Amandine		X
FONTIVILLIÉ	TIRBOIS Dimitri	X		FICHET Pierre		X
JUILLE	FAZILLEAU Yannick	X		RICHARD Mickaël		X
LA CHAPELLE POUILLOUX	GALLE Perrine		X	MENANTEAU Denis		X
LES FOSSES	VIAUD Jonathan		X	ARCHIMBAUD Guénaëlle		X
LE VERT	POINAS Sylviane	X		MEMETEAU Christophe		X
LIMALONGES	MACHET Annette	X		DESCHAMPS Valérie		X
LIMALONGES	STOFFEL Claude		X	LEOMENT Nathalie		X
LORIGNÉ	CORNUAUD Stéphane	X		THOREZ Bernard		X
LOUBIGNÉ	PROUST Yane		X	BALLAND Cyril		X
LOUBILLÉ	COLLET Gérard	X		POINT Jean-Luc		X
LUCHÉ-SUR-BRIOUX	VOIX Didier	X		GIRAULT David		X
LUSSERAY	MARTIN Patrick	X		DURGAND François		X
MAIRE L'EVESCAULT	BARILLOT Dorick	X		MARQUET Pierrick		X
MAISONNAY	POUGNARD Philippe	X		GUERY Patrice		X
MARCILLÉ	BERNARD Eric		X	CHAUVET Jean-François		X
MELLE	COURTIN Béatrice		X	CHAUVET Christophe		X
MELLERAN	AIRVAULT Jean-Luc	X		GUIGNARD Laurent		X
MONTALEMBERT	AUDOIN Fabrice	X		PAIRAULT Stéphanie		X
MONTJEAN	BARRET Pascal	X		BERNARDIN Jeanne-Marie		X

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

PAIZAY LE CHAPT	BERTON Jacques		X	BRENET François		X
PERIGNE	POUVREAU Lise		X	GARLOPEAU Ambroise		X
PERIGNE	MERCIER Pascal	X		MÉTAIS Mickaël		X
PERS	GUERIN Marie-Claire	X		PRIEUR Monique		X
PLIBOU	PETIT Olivier	X		BOULET Dominique		X
SAINT ROMANS LES MELLE	PELTIER Jérôme		X	EBRARD Johan		X
SAUZE VAUSSAIS	RAGOT Nicolas	X		HAMEL Patrice		X
SAUZE VAUSSAIS	CLISSON Philippe	X		BOUCHEREAU Isabelle		X
SAUZE VAUSSAIS	LOCHON Johnny		X	KNIGHTS Joseph		X
SECONDIGNE SUR BELLE	BERNARDIN Jocelyne	X		DEMOURON Bernard		X
SELIGNE	DUPIN Romain		X	ARCHAIMBAULT Monique		X
VALDELAUME	DESAIVRES Eric	X		JOLLY Jacques		X
VALDELAUME	MORNET KOHLER Maryse	X		GUILLOIN Jean-Luc		X
VERNOUX SUR BOUTONNE	PINEAU Max	X		ALEZEAU Christian	X	
VILLEFOLLET	NIVELLE Jean-Pierre		X	GIRAUDEAU Alain		X
VILLEMMAIN	RICHARD Eric	X		MOULIN Daniel		X
VILLIERS EN BOIS	MALVAUD Gérard	X		AYRAULT Jean-Christophe		X
VILLIERS SUR CHIZE	GARNIER Jacky	X		JOLLET Sandrine		X
CAN	COULON Jean-Claude	X		BRAULT Fabrice		X
CAN	DECHAIINE Catherine	X		PIQUEREAU Francis		X
CAN	LECOINTE Alain	X		RUDEWICZ Xavier		X
CAN	MARCHESSEAU Roger	X		MOREAU Mathieu		X
CAN	MARTINS Elmano	X		SIMMONET Florent		X
CAN	MATHÉ Pascal	X		AUBINEAU Mickaël		X
CAN	POUGNARD Stéphane		X	BROSSARD Sophie		X
CAN	RIOU GOURDON Guillaume		X	BAUDOIN Daniel		X
CAN	SALANON Jean-François	X		VERNEAU Antoine		X
CAN	VACHON Séverine		X	BERGER Dominique		X

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE 2019 – COMPÉTENCE DISTRIBUTION (2020-63) :

Monsieur Bastien BONNAUD, Directeur, présente au Comité Syndical le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2019 (Voir document ci-joint).

Ce rapport rassemble et présente les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2019, le service distribution du SMAEP 4B a mis en distribution 1 729 039 m³ et a vendu aux 13 944 abonnés desservis 1 392 593 m³ avec un rendement de 81.5 % contre 83.3% en 2018. Ce rendement est à relativiser compte tenu des circonstances exceptionnelles de la campagne de relève des compteurs du printemps 2020 (augmentation significative du nombre de consommations estimées suite à l'arrêt de la relève par les agents pour cause de confinement).

En 2019, le territoire distribution n'a pas évolué. Le nombre d'abonnés desservis est par conséquent resté stable (+0.37%). Les recettes du service sont en baisse (-4.08%). Le service Distribution est très peu endetté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve ce rapport et charge le Président de l'envoyer aux collectivités adhérentes afin qu'elles puissent délibérer avant le 31 décembre 2020.

Ce rapport a suscité quelques questions de la part des membres du Comité Syndical :

Combien de relèves le Syndicat réalise-t-il ? Et combien d'agents sont affectés à cette tâche ?

Le Syndicat relève les compteurs une fois par an sur deux périodes distinctes en fonction des territoires. Les territoires est et ouest du Syndicat sont relevés au printemps alors que le territoire centre est relevé à l'automne. 4 agents du Syndicat sont affectés à la relève des compteurs d'eau.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

Existe-t-il des points de comparaison possible avec d'autres Syndicats ?

Ces points de comparaison pourront être apportés dans le prochain rapport annuel. Cela nécessite de se renseigner auprès des autres Syndicats du département.

Quel a été le taux de retour des publipostages lancés au printemps ?

Les abonnés ont répondu très favorablement à ces demandes de relevé d'index. Le Syndicat a d'ailleurs fait le choix de reporter de quinze jours la date d'émission des factures pour pouvoir intégrer le plus possible d'index transmis. En complément de la relève radio, la transmission des index par les abonnés a permis de réduire à 1613 sur 7263 le nombre d'index estimés soit 22.21% alors qu'en temps normal, le taux d'estimation est compris entre 10 et 15%.

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE VÉOLIA SUR LA COMMUNE DE CHEF-BOUTONNE (2020-64) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que la commune de Chef-Boutonne a transféré sa compétence Distribution d'eau potable au Syndicat 4B à compter du 1^{er} janvier 2020.

Un avenant au contrat de délégation de service public par affermage a été conclu entre le Syndicat et la société VÉOLIA depuis le 1^{er} janvier 2016. Ce contrat s'achève le 31 décembre 2025.

L'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services » (Voir document joint).

En 2019, VÉOLIA a assuré la desserte en eau de 2713 habitants soit 1271 abonnés sur le territoire de l'ex-commune de Chef-Boutonne. Pour ce faire, VÉOLIA a acheté 139 158 m³ d'eau au service production du Syndicat 4B et a vendu 113 256 m³ aux abonnés, soit un rendement réseau de 81.4%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical approuve le rapport annuel du délégataire VÉOLIA.

VOTE DES TARIFS SUR LES COMMUNES DE LOUBIGNÉ, LOUBILLÉ ET VILLEMALAIN (2020-65) :

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat 4B a repris la compétence Distribution d'eau potable de l'ex-Syndicat de Loubigné.

Un avenant au contrat de délégation de service public a été signé avec la SAUR. Le contrat s'achève le 12 septembre 2022.

Le prix de l'eau sur ces 3 communes comporte 4 composantes :

- Abonnement :
 - Part fermière fixée à 18.57 € HT après actualisation
 - Part collectivité à fixer
- Part variable :
 - Part fermière fixée à 0.8020 € HT après actualisation
 - Part collectivité à fixer

Lors du vote des tarifs de distribution pour l'année 2020 en Comité Syndical le 11 décembre 2019, la trajectoire des prix sur ce territoire a été fixée comme suit :

- La part fixe collectivité (43,00 € en 2019 et 2020) sera augmentée sur 2 ans en fonction de la part fermière pour que le prix abonnés soit identique à celui du territoire Centre en 2022.
- La part variable collectivité (1,00 € en 2019 et 2020) sera réduite sur 2 ans en fonction de la part fermière pour que le prix abonnés soit identique à celui du territoire Centre en 2022.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

	Tarifs 2019				Tarifs 2020				Tarifs 2021				Tarifs 2022			
	Part fixe en € HT		Part variable en € HT/m ³		Part fixe en € HT		Part variable en € HT/m ³		Part fixe en € HT		Part variable en € HT/m ³		Part fixe en € HT		Part variable en € HT/m ³	
	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier	collectivité	fermier
Territoire Loubigné	43,00 €	18,81 €	1,000 €	0,812 €	43,00 €	18,81 €	1,000 €	0,812 €	Différentiel entre 73,655 € et part fermière	Part fermière (+ ou - 18,81 €)	Différentiel entre 1,666 € et part fermière	Part fermière (+ ou 0,812 €)	Différentiel entre 85,50 € et part fermière	Part fermière (+ ou - 18,81 €)	Différentiel entre 1,52 € et part fermière	Part fermière (+ ou - 0,812 €)
	61,81 €		1,812 €		61,81 €		1,812 €		73,655 €		1,666 €		85,50 €		1,520 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide de poursuivre le lissage des tarifs tel que prévu sur les communes de Loubigné, Loubillé et Villemain :

- Part fixe collectivité : 55,08 € HT/an (soit prix abonné de 76,65 € HT/an)
- Part variable collectivité : 0,8640 € HT/m³ (soit prix abonné de 1,666 € HT/m³)

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT : BILAN 2019 ET PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 (2020-66)

Monsieur Bernard BELAUD, Président, rappelle aux membres du Comité Syndical que le FSL est un fonds géré par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pouvant être sollicité par les habitants en difficulté financière pour les aider à régler leurs charges de logement (loyer, énergie, eau, assurance, dépôt de garantie).

D'autres financeurs dont les distributeurs d'eau peuvent s'y associer soit par abondement soit par abandon de créances.

Le syndicat 4B y adhère depuis 2013 et a opté pour l'abondement (2915,50 € versés en 2014 soit 0,50 €/abonné, 4000 € versés en 2015, 2016, 2017 et 2018, 3000 € versés en 2019).

Au total en 2019, 3 371 demandes ont été déposées dont 2 741 demandes complètes et 2 328 aides ont été attribuées (taux de rejet de 24%). Globalement, le nombre de demandes est en baisse de 7%.

Pour le volet eau, 693 demandes ont été déposées (contre 682 en 2018) et 536 aides ont été attribuées (contre 581 en 2018) avec un montant moyen de 130 € (contre 123 € en 2018).

En ce qui concerne les abonnés du Syndicat 4B, 23 demandes ont été déposées (contre 28 en 2018) et 17 aides ont été attribuées (contre 24 en 2018) pour un montant total de 1 758 € (contre 2 124 € en 2018).

La participation du Syndicat avait été réduite à 3000 € en 2019 (contre 4 000 € en 2018).

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose de maintenir la participation du Syndicat à hauteur de 3000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide d'abonder le Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 3000 € au titre de l'année 2020 et autorise le Président ou un Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES (2020-non visée) :

- **Projet de Société Publique Locale porté par la CAN :**

Monsieur Elmano MARTINS, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais, souhaite prendre la parole pour présenter le projet de Société Publique Locale porté par la CAN.

Au 1^{er} janvier 2020, la CAN a été contrainte par la loi NOTRe de prendre la compétence eau potable ce qui a eu pour conséquence l'intégration de deux syndicats infra communautaires (le SEV et le SIEPDEP de la Courance). La volonté des élus de la CAN est bien de continuer à travailler avec les Syndicats supra communautaires tels que le Syndicat 4B, le SECO et le SERTAD.

Afin de gérer les deux services d'eau intégrés, la CAN souhaite créer une SPL à laquelle les 3 Syndicats cités ci-dessus seront invités à participer. Une réunion à laquelle les Présidents et Directeurs des 3 Syndicats sont conviés est d'ailleurs prévue le 12 novembre prochain. Cette SPL n'aura pas vocation à s'ingérer dans le fonctionnement des Syndicats. Ces derniers pourront par contre participer à la politique générale de l'eau à l'échelle de la CAN.

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4B
COMITÉ SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2020

Cela va entraîner le changement de statut des agents des deux services d'eau intégrés (statut de droit privé). Aujourd'hui, la CAN doit déjà recruter les nouveaux agents sous contrat privé car elle a dû créer une régie à autonomie financière.

○ **Défense incendie :**

Madame le Maire de la commune de Pers ne dispose pas de personnel communal pour réaliser les travaux de réparation des poteaux incendie préconisés par le SDIS. La commune exerce la compétence et a conclu une convention de prestation avec le Syndicat pour le contrôle des poteaux incendie. Monsieur BONNAUD précise que les remarques du SDIS concernant les chaînettes manquantes ne remettent pas en cause le bon fonctionnement des poteaux. Si besoin, le Syndicat peut réaliser les travaux sur devis.

Monsieur le Maire de Sauzé-Vaussais souhaite savoir si les deux ouvrages de défense incendie récemment dégradés sont de nouveau en service. C'est le Syndicat qui exerce la compétence défense incendie. Monsieur BONNAUD précise que le déplacement du poteau incendie de 100 mètres vient d'être validé par le SDIS. Concernant l'outre située au lieu-dit « chez Cartaud », la consultation pour les travaux est en cours.

Monsieur BELAUD rappelle que les communes ayant transféré leur compétence défense incendie au Syndicat doivent signaler les interventions réalisées par le SDIS afin que le Syndicat procède au remplissage des ouvrages.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Le Président,
Bernard BELAUD

 SYNDICAT MIXTE
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
4 B
79170 PERIGNÉ